

CUPA – POLITIQUE DE CONDUITE POUR LES ÉQUIPES JUNIORS ET LES INDIVIDUS

Cette politique a pour but de fournir aux entraîneurs, accompagnateurs adultes, joueurs, parents et comités organisateurs de tournois une ligne de conduite concernant le comportement souhaité durant un événement de Ultimate, impliquant des joueurs juniors (n'ayant pas atteint l'âge de 19 ans au 31 décembre de l'année du tournoi, 20 ans pour les événements de la WFDF), qui sont sanctionnés par la CUPA. Ceci inclut les championnats canadiens annuels et tous les autres tournois, ligues, joutes éliminatoires, joutes hors-concours, les joutes de démonstration, les séminaires, les camps et les sessions d'entraînement sous la juridiction de la CUPA

Cette ligne de conduite devra être suivie par toutes les parties susmentionnées lors de tout événement organisé par la CUPA ou ses représentants (comités organisateurs de tournois) et dans toutes les installations prévues par la CUPA ou ses représentants. Ceci inclut les terrains, les repas, le banquet, l'animation de soirée et les commodités (familles d'accueil, dortoirs, hôtels, sites de camping, etc.)

Cette politique doit être lue par tous les accompagnateurs adultes, les joueurs et les parents impliqués dans tout événement sanctionné par la CUPA, incluant l'équipe nationale junior. Chaque accompagnateur adulte, joueur et parent de joueurs mineurs (moins de 18 ans) devront signer le formulaire ci-joint et le présenter au représentant autorisé de la CUPA.

Supervision

Toute équipe junior voyageant pour tout événement de la CUPA doit être supervisé avec un ratio de maximum 12 joueurs par accompagnateur adulte. Autrement dit, une équipe junior ayant plus de 12 joueurs a besoin de 2 accompagnateurs adultes. Les accompagnateurs adultes doivent avoir au moins 21 ans.

Les accompagnateurs adultes doivent posséder une lettre d'approbation du directeur de l'organisme régissant le Ultimate dans la région de l'équipe. Par exemple, les accompagnateurs adultes manitobains devront posséder une lettre d'approbation du président de la Manitoba Organization of Disc Sports. Si la région n'a pas d'organisme officiel, alors une lettre du représentant régional du conseil exécutif de la CUPA, du coordonateur junior canadien ou du directeur exécutif de la CUPA sera acceptée. Cette lettre doit être envoyée au comité organisateur de l'événement avec les frais d'inscription pour l'équipe.

Les équipes mixtes doivent avoir au moins un accompagnateur adulte de chaque sexe.

Les accompagnateurs adultes doivent demeurer dans les mêmes commodités que les joueurs, à moins que les joueurs soient placés en famille d'accueil. Si tel était le cas, chaque famille d'accueil et le comité organisateur de l'événement devront savoir où hébergent les accompagnateurs adultes ainsi que leurs numéros de téléphone.

Les joueurs devront être supervisés en tout temps dans les événements de la CUPA ou dans les commodités prévues. Les accompagnateurs adultes ont la responsabilité de connaître en tout temps l'endroit où se trouve chacun des joueurs dont ils ont la responsabilité.

Les accompagnateurs adultes ne doivent pas consommer de drogues illégales, ni d'alcool ou ne pas être sous l'influence de drogues illégales, ni d'alcool, en présence des joueurs dont ils ont la responsabilité.

Les accompagnateurs adultes se doivent d'être un modèle pour leurs joueurs. Donc, s'ils s'engagent à accepter cette responsabilité, alors, ils se comporteront en conséquence.

Joueurs

Tous les joueurs juniors durant les événements de la CUPA et dans les installations prévues par la CUPA doivent se comporter avec respect, surtout que le Ultimate est un sport de plus en plus à la mode. Ceci inclut le comportement sur et près des terrains, durant les repas, durant le banquet, durant l'animation de soirée et dans les commodités prévues.

Les joueurs doivent respecter les lois locales en vigueur, même durant les événements de la CUPA.

Aucune drogue illégale, ni d'alcool n'est tolérée dans ou près des installations d'un événement de la CUPA. Les joueurs ne doivent non plus être sous l'influence de drogues illégales ou de l'alcool dans ou près de ces installations.

Aucune modification permanente à l'aspect de propreté des installations telle que le vandalisme, les bris, les graffitis, la démolition, etc. ne sera tolérée.

Aucune activité sexuelle ne sera permise dans ou près des installations.

Aucune fête tardive, ni langage ou gestes obscènes, ni tout autre trouble affectant l'intimité des résidents ou la propreté de l'environnement ne sera toléré.

Conséquences

Si un joueur, un accompagnateur adulte, un entraîneur ou un autre participant ne respecte pas cette politique, le coordonateur de l'événement ou le coordonateur junior canadien (ou son représentant désigné) se réservent le droit de suspendre les personnes fautives de toute implication dans l'événement. Ces personnes peuvent se voir demander de quitter les installations immédiatement

Pour que toutes les personnes suspendues puissent participer aux prochains événements sanctionnés par la CUPA, une demande écrite doit être adressée au conseil exécutif de la CUPA. Cette demande écrite doit inclure tous les individus de l'équipe suspendue.

Équipe nationale junior

Tout participant d'une équipe représentant le Canada doit adhérer aux règles de conduite susmentionnées dans tout événement sur ou hors du territoire canadien. Les modifications suivantes s'appliquent spécifiquement pour ces équipes.

Les accompagnateurs adultes doivent avoir au moins 25 ans et recevoir une lettre d'approbation du directeur exécutif de la CUPA. Cette lettre sera émise après la réception et la révision des demandes écrites provenant d'accompagnateurs potentiels.

Tous les individus doivent respecter les lois du pays hôte !!!!

Aucune consommation d'alcool, de produits de tabac et/ou de drogues illégales (drogues illégales au Canada) en tout temps tant que le joueur est avec l'équipe (c'est-à-dire en territoire étranger).

Toute activité sexuelle est interdite en tout temps tant que le joueur est avec l'équipe.

Si cette politique n'est pas respectée, les accompagnateurs adultes ont le droit de suspendre les joueurs fautifs de toute implication avec l'équipe. Ceci peut amener le renvoi des joueurs fautifs à la maison aux frais de leurs familles. Les joueurs suspendus demeurent sous la responsabilité des accompagnateurs adultes jusqu'à ce qu'ils soient placés dans un moyen de transport convenable (avion, autobus, train, taxi, etc.) pour le retour.

Pour que toutes les personnes suspendues puissent participer aux prochains événements ou équipes sanctionnés par la CUPA, une demande écrite doit être adressée au conseil exécutif de la CUPA.

Nom du joueur: _____

Nom de l'équipe: _____

Région: _____

Événement: _____

Dates de l'événement: _____

Par la présente, j'atteste avoir lu la politique de conduite pour les équipes juniors et les individus de la CUPA. En signant ce formulaire, je m'engage au respect des règles et règlements indiqués dans la politique. Je suis conscient des répercussions possibles de toute violation des règles.

Signature du joueur

Date

Par la présente, j'atteste avoir lu la politique de conduite pour les équipes juniors et les individus de la CUPA. En signant ce formulaire, je suis conscient que mon fils/ma fille s'engage au respect des règles et règlements indiqués dans la politique. Je suis aussi conscient des répercussions possibles de toute violation des règles.

Signature du parent (si le joueur a moins de 18 ans)

Date

Nom de l'accompagnateur adulte: _____

Nom de l'équipe: _____

Région: _____

Événement: _____

Dates de l'événement: _____

Par la présente, j'atteste avoir lu la politique de conduite pour les équipes juniors et les individus de la CUPA. En signant ce formulaire, je m'engage à prendre la responsabilité d'un groupe de joueurs juniors. Je suis conscient de mes responsabilités et des règles et règlements indiqués dans la politique, en tant qu'accompagnateur d'équipe. Je suis conscient des répercussions possible de toute violation des règles.

Signature de l'accompagnateur adulte

Date